Mairie de Lalinde
36 bd Stalingrad 24150 Lalinde

Séjour à Belle-Ile-En-Mer du Mardi 21 au Lundi 27 mai 2024

Note d'information préalable :

Située au large du Morbihan, à 14 kilomètres de Quiberon, Belle-Ile est la plus grande des îles bretonnes (20km sur 8km). Réputée pour ses paysages somptueux et sauvages, elle a attiré de nombreux artistes charmés par sa lumière et la beauté souvent âpre de ses sites. Sarah Bernhardt en avait fait sa retraite et Claude Monet est venu peindre ses paysages, notamment les aiguilles de Port Coton. Longtemps site stratégique dans la guerre opposant la France à l'Angleterre, elle a été fortifiée par Vauban qui nous a laissé sa fameuse citadelle à l'entrée du port de Palais. Aujourd'hui, Belle-Île est devenue un site emblématique pour les randonneurs grâce à son sentier côtier qui en fait le tour en 85 km, sentier étroit, souvent caillouteux et parfois abrupt même si les dénivelés ne sont pas importants.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus ou d'un titulaire du "Pass-découverte" dont la validité couvre la totalité du séjour.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 25 avec 6 voitures.
DATES : du Mardi 21 Mai au lundi 27 Mai 2024
DEPLACEMENT : voitures personnelles avec co-voiturage.

Programme : La découverte de l'île en 7 jours et 6 nuits (à moduler en fonction de la météo et du rythme de chacun, en privilégiant la balade et la contemplation)

1er jour : Arrivée en fin d'après-midi au VVF "Port Collen". Installation, dîner et nuit au village.

2e jour : Journée complète avec pique-nique : "La Pointe des Poulains" par le sentier côtier au milieu des ajoncs et des asphodèles, on rejoint le magnifique petit port de Sauzon puis on continue jusqu'à la Pointe des Poulains extrémité nord de l'île sur les traces de Sarah Bernhardt. (14km dénivelé 450m, durée estimée 6h) Dîner et soirée au village.

3e jour : journée complète avec pique-nique : Du fort Sarah Bernhardt à la plage de Donnant. Après avoir longé le golf on descend sur la plage de Ster Vraz puis on remonte sur le plateau pour atteindre le site de la grotte de l'Apothicairerie. Parcours le long de la côte sauvage pour atteindre la magnifique plage de Donnant (baignade éventuelle) (14.5km dénivelé 250m)

4e jour : journée complète avec pique-nique : De Donnant à la plage d'Herlin. Après avoir passé l'anse de Vazen et les îles Bagnères on arrive aux Aiguilles de Port Coton, site emblématique de l'île. Visite du phare de Kervilahouen puis poursuite de la randonnée jusqu'à la plage d'Herlin. (16.5km dénivelé 400m)

Mairie de Lalinde
36 bd Stalingrad 24150 Lalinde

5e jour : matin visite de la Citadelle de Palais et promenade "shopping" dans la ville. Déjeuner au VVF. Après-midi : D'Herlin à la pointe du Skeul. Parcours le long des magnifiques falaises qui s'élèvent à leur point culminant (70m). Trajet le plus "sportif" du circuit. (11.6km dénivelé 500m)

6e jour : journée complète avec pique-nique : Locmaria Le Palais par la plage de Port Andro, la pointe de Kerdonis, la plage des Grands Sables (baignade possible), la Pointe du Bugul, la plage de Bordardoué et enfin le port de Palais. (14.5km dénivelé 250m)

7e jour : départ après le déjeuner au VVF et retour dans la soirée à Lalinde.

Voyage : Covoiturage jusqu'à Quiberon puis embarquement des véhicules pour la traversée d'une durée de 50 minutes environ.

Composition du groupe : 25 personnes ; les sentiers sont étroits, souvent caillouteux et parfois abrupts. Pas de gros dénivelés. Les randonnées seront adaptées au niveau de chacun.

Hébergement : Village VVF de Port Collen 56360 le Palais

Soit :

- Formule confort soit 2 à 3 personnes par gite (**à raison d'une personne par chambre**) avec salle d'eau et WC à partager.
- Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni et forfait ménage compris en fin de séjour.
- La pension complète avec vin de table inclus. Par contre, les cafés restent à charge.
- Première prestation le diner du 21 Mai et dernière prestation, le déjeuner du 27 Mai.
- L'apéritif de bienvenue est compris.
- L'animation dont un groupe musical et un spectacle en soirée. Un repas à thème « terroir »
- L'assurance multirisque annulation

Coût prévisionnel : **550 euros.** Echéancier : **6 versements à l'ordre « Les Marcheurs de la vallée » adressés à Michel VILLENAVE – 12, rue du Port – 24150 LALINDE OU Pascale LAVAL – 1961, route des étoiles – 24150 BADEFOLS/DORDOGNE**

- **01 Octobre 2023 : 100 €**
- **15 Novembre 2023 : 100€**
- **15 Janvier 2024 : 100€**
- **15 Mars 2024 : 100€**
- **15 Avril 2024 : : 100€**
- **30 Mai 2024 : 50€ (retour séjour – régularisation)**

Mairie de Lalinde
36 bd Stalingrad 24150 Lalinde

Programme :

Les participants, munis de leur pique-nique pour mardi midi sont attendus au port de Quiberon lieu de départ du séjour, mardi 21 Mai à (heure précisée ultérieurement en fonction de l'heure d'embarquement)

Ne sont pas compris :

*la fourniture du pique-nique le premier jour
*les boissons (excepté le vin à table)
*les dépenses personnelles
*le voyage jusqu'à Quiberon
*les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance raptriement)
*les contributions EIT et UEIT
*d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les personnes interessées sont invitées à s'associer deux par deux en vue d'occuper les gîtes, préalablement à leur pré-inscription.

Les insciptions sont ouvertes à partir du 15/09/2023 auprès de l'association. Cette inscrption sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (à l'ordre de l'association)

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de c bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

*annulation faite avant le 21/04/2024 : 10% du prix du séjour
*annulation entre le 21/04/2024 et le 13/05/2024 : 50% du prix du séjour
*annulation entre 7 jours et la date d'arrivée : 100% du prix du séjour

Les conditions générales de vente et notice sur les assurances sont cosultables sur simple demande auprès du responsable du séjour.

Association n°
W 241000694 – loi du 1er juillet 1901 – Affiliée à FFR sous le n° 04243 -agrément DDJS n° 559
Agrément DDJS n° 559
N° Siret 452 807 027 00027 – APE 9312Z

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.